



Communauté de Communes des
PORTES de ROMILLY
sur Seine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 JUIN 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Membres en
exercice : 27

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON - Gérard BOILLOD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Michel LAMY (jusqu'à la question 19-064) - Valérie NOBLET - Francis STEVENNE – Jean BOTELLA – Elisabeth PARIAT (à partir de la question 19-064)

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY - Serge GREGOIRE – Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN (à partir de la question 19-050) - Marie-Thérèse LUCAS - Martine JUTAND-MORIN - Jérôme BONNEFOI - France COLIN - David FARIA - Dominique BEAUJEAN - Richard RENAUT - Pierre MATHIEU

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Philippe VAJOU

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Elisabeth BAUDOIN représentée par Bernard BERTON - Michel LAMY représenté par Valérie NOBLET (à partir de la question n°19-065) - Marie-Claire FLORET représentée par Jean BOTELLA - Elisabeth PARIAT représentée par Francis STEVENNE (jusqu'à la question 19-063) - Jacques BEAUJEAN représenté par Dominique BEAUJEAN - Annie ROUSSEAU représentée par Marie-Thérèse LUCAS - Béatrice BERGERON représentée par Pierre MATHIEU

EXCUSES NON-REPRESENTES : Eric VUILLEMIN (jusqu'à la question 19-075) - Jean-Patrick VERNET

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Désigné Monsieur Pierre MATHIEU secrétaire de séance.

19-068 COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES, LE BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE – PRESENTATION

Rapporteur : Bernard BERTON

Pris acte, à l'unanimité, de la présentation des Comptes de Gestion de l'exercice 2018, portant sur le budget principal, le budget annexe Zones d'Activités et du budget annexe Bâtiments à Vocation Economique, dressés par Madame la Trésorière de Romilly sur Seine, comptable de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine, et qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de cet exercice.

Précisé que les résultats des Comptes de Gestion de l'exercice 2018 énumérés ci-dessus n'appellent aucune observation particulière.

19-069 COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2018 PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ET LE BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE

Rapporteur : Bernard BERTON

Constaté, à l'unanimité (2 abstentions : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON), les identités de valeurs avec les indications portées au Compte de Gestion de l'exercice 2018, dressé par Madame la Trésorière de Romilly sur Seine, comptable de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2018, portant sur le budget principal, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe ;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2018, portant sur le budget annexe Zones d'Activités, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe ;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2018, portant sur le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe ;

Arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2018, en ce qui concerne le budget principal, le budget annexe Zones d'Activités et le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique, tels qu'ils sont mentionnés dans les tableaux et balances se trouvant dans le document précité.

19-070 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPRS

Rapporteur : Bernard BERTON

Statué, à l'unanimité, sur l'usage des résultats, après avoir arrêté le Compte Administratif.

Confirmé les affectations suivantes pour le budget principal de la CCPRS :

Mise en réserve : 0€

Report de fonctionnement : 2 405 555,80€

Sect°	Objet	Formules	BUDGET PRINCIPAL
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	5 044 766,50
	Recettes	<i>b</i>	5 729 119,31
	Résultat de l'exercice	$c=b-a$	684 352,81
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	1 721 202,99
	Résultat de clôture	$e=c+d$	2 405 555,80
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	23 029,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	38 664,00
	Solde des restes à réaliser	$h=g-f$	15 635,00
	Résultat final	$i=e+h$	2 421 190,80
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	1 344 335,03
	Recettes	<i>B</i>	954 269,35
	Résultat de l'exercice	$C=B-A$	-390 065,68
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	1 798 617,43
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	$E=C+D$	1 408 551,75
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	1 068 358,77
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	114 547,00
	Solde des restes à réaliser	$H=G-F$	-953 811,77
	Résultat final	$I=E+H$	454 739,98
	Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1	$1068=-I$ (si I négatif)	0,00
	Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1	$002=e-1068$	2 405 555,80
	Résultat de l'exercice total	$=c+C$	294 287,13
	Résultat de clôture total	$=e+E$	3 814 107,55
	Disponible net	$=i+I$	2 875 930,78

Précisé qu'il n'y a aucune différence avec la reprise anticipée des résultats 2018 effectuée pour le Budget primitif 2019 par la délibération n°19-037 du 25 mars 2019 et qu'il n'y a donc pas lieu de réaliser une régularisation par décision budgétaire.

19-071 AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES »

Rapporteur : Bernard BERTON

Statué, à l'unanimité, sur l'usage des résultats, après avoir arrêté le Compte Administratif.

Confirmé les affectations suivantes pour le budget annexes « Zones d'Activités » :

Mise en réserve : 0€

Report de fonctionnement : 16 765,19€

Sect°	Objet	Formules	ZONES D'ACTIVITES
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	3 614 958,12
	Recettes	<i>b</i>	3 623 808,12
	Résultat de l'exercice	$c=b-a$	8 850,00
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	7 915,19
	Résultat de clôture	$e=c+d$	16 765,19
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$h=g-f$	0,00
	Résultat final	$i=e+h$	16 765,19
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	2 754 494,49
	Recettes	<i>B</i>	3 532 610,77
	Résultat de l'exercice	$C=B-A$	778 116,28
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	0,00
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	$E=C+D$	778 116,28
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$H=G-F$	0,00
	Résultat final	$I=E+H$	778 116,28
	Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1	$1068=-I$ (si I négatif)	0,00
	Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1	$002=e-1068$	16 765,19
	Résultat de l'exercice total	$=c+C$	786 966,28
	Résultat de clôture total	$=e+E$	794 881,47
	Disponible net	$=i+I$	794 881,47

Précisé qu'il n'y a aucune différence avec la reprise anticipée des résultats 2018 effectuée pour le Budget primitif 2019 par la délibération n°19-038 du 25 mars 2019 et qu'il n'y a donc pas lieu de réaliser une régularisation par décision budgétaire.

19-072 AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE »

Rapporteur : Bernard BERTON

Statué, à l'unanimité, sur l'usage des résultats, après avoir arrêté le Compte Administratif.

Confirmé les affectations suivantes pour le budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » :

Mise en réserve : 0€

Report de fonctionnement : 6 582,56€

Sect°	Objet	Formules	BAT ECO
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	1 141 076,38
	Recettes	<i>b</i>	1 147 658,94
	Résultat de l'exercice	<i>c=b-a</i>	6 582,56
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	0,00
	Résultat de clôture	<i>e=c+d</i>	6 582,56
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	6 582,56
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	<i>h=g-f</i>	-6 582,56
	Résultat final	<i>i=e+h</i>	0,00
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	1 632 392,34
	Recettes	<i>B</i>	1 506 011,17
	Résultat de l'exercice	<i>C=B-A</i>	-126 381,17
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	1 423 814,87
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	<i>E=C+D</i>	1 297 433,70
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	<i>H=G-F</i>	0,00
	Résultat final	<i>I=E+H</i>	1 297 433,70
	<i>Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1</i>	<i>1068=-I</i> <i>(si I négatif)</i>	0,00
	<i>Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1</i>	<i>002=e-1068</i>	6 582,56
	<i>Résultat de l'exercice total</i>	<i>=c+C</i>	-119 798,61
	<i>Résultat de clôture total</i>	<i>=e+E</i>	1 304 016,26
	Disponible net	<i>=i+I</i>	1 297 433,70

Précisé qu'il n'y a aucune différence avec la reprise anticipée des résultats 2018 effectuée pour le Budget primitif 2019 par la délibération n°19-039 du 25 mars 2019 et qu'il n'y a donc pas lieu de réaliser une régularisation par décision budgétaire.

19-073 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2019.

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à l'unanimité (2 abstentions : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON), la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2019, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : - 246,00€
- Pour la section d'Investissement : 0€

Décidé d'attribuer une subvention d'équilibre complémentaire de 90 000 € au budget annexe Bâtiments à Vocation Economique.

19-074 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à l'unanimité (2 abstentions : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON), la décision modificative n°1 du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » de l'exercice 2019, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : - 82 262€
- Pour la section d'Investissement : 465€

19-075 DECISION MODIFICATIVE N°1 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE – EXERCICE 2019

Rapporteur Bernard BERTON

Approuvé, à l'unanimité (2 abstentions : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON), les ajustements des autorisations de programmes du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique ».

Précisé qu'il n'y aura aucuns ajustements des autorisations de programmes du budget principal

19-050 BATIMENT A VOCATION ARTISANALE DE 2 200 m² - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION-VENTE POUR LA CELLULE « A » DE 144 m²

Rapporteur : Jérôme BONNEFOI

Décidé, à l'unanimité, de donner en contrat de location-vente la cellule A d'une superficie de 144 m² du bâtiment de 2200 m², situé 1 à 7 rue Maryse Bastié - 10100 ROMILLY-SUR-SEINE en état futur d'achèvement à la société BIBLIOSERVICES ;

Indiqué que ce contrat de location-vente, en cours de négociation, sera calculé sur une durée de 12 ans, sur la base d'un loyer mensuel de 750€ HT (sept cent cinquante euros HT) soit 900€ TTC (neuf cents euros TTC).

Le montant de la levée d'option sera d'environ 18 439,20 HT (dix- huit mille quatre cent trente- neuf euros et vingt centimes HT) soit 22 127,04€ TTC (vingt- deux mille cent vingt- sept euros et quatre centimes TTC) ;

Mandaté le Président pour négocier les conditions définitives et techniques de l'opération ;

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer le contrat de location-vente ainsi que tous les avenants y afférant.

19-051 DESSERTE DE LA ZONE ECONOMIQUE JOSEPH MARIE JACQUARD II – ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA PARCELLE BR18 A ROMILLY-SUR-SEINE EN VUE DE LA REALISATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD619 – AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Jérôme BONNEFOI

Décidé, à l'unanimité, de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 800 m² se situant sur la parcelle cadastrée BR18 sur la commune de ROMILLY-SUR-SEINE, appartenant à Madame Sylvie NEDONCHELLE pour un montant de 9 600,00€ environ (neuf mille six cents euros),

Décidé de verser une indemnité de 560,00€ environ (cinq cent soixante euros) à la SCEA FERME DES HAUTS BUISSONS représentée par Monsieur Thierry NEESER actuellement locataire, au titre d'un dédommagement,

Autorisé le Président ou le Vice-Président chargé des affaires économiques à négocier les termes définitifs de cette transaction,

Autorisé le Président ou le Vice-Président chargé des affaires économiques à réaliser les démarches nécessaires et à signer les actes notariés ainsi que tous autres documents administratifs relatifs à cette opération,

Informé que tous les frais divers liés à cette acquisition seront à la charge de la Communauté de Communes des Portes de ROMILLY-SUR-SEINE,

Indiqué que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal « Zones d'activités économiques – Zone JACQUARD ».

19-052 DESSERTTE DE LA ZONE ECONOMIQUE JOSEPH MARIE JACQUARD II – ACQUISITION D’UN TERRAIN SUR LA PARCELLE BP61 A ROMILLY-SUR-SEINE EN VUE DE LA REALISATION D’UN GIRATOIRE SUR LA RD619 – AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Jérôme BONNEFOI

Décidé, à l’unanimité, de procéder à l’acquisition d’une parcelle de terrain d’environ 2 810 m² se situant sur la parcelle cadastrée BP61 sur la commune de ROMILLY-SUR-SEINE, appartenant à Monsieur Jules JACQUEMIN pour un montant de 33 720,00€ environ (trente-trois mille sept cent vingt euros),

Décidé de verser une indemnité de 1 967,00€ environ (mille neuf cent soixante- sept euros) à la SCEA FERME DES HAUTS BUISSONS représentée par Monsieur Thierry NEESER actuellement locataire, au titre d’un dédommagement,

Autorisé le Président ou le Vice-Président chargé des affaires économiques à négocier les termes définitifs de cette transaction,

Autorisé le Président ou le Vice-Président chargé des affaires économiques à réaliser les démarches nécessaires et à signer les actes notariés ainsi que tous autres documents administratifs relatifs à cette opération,

Informé que tous les frais divers liés à cette acquisition seront à la charge de la Communauté de Communes des Portes de ROMILLY-SUR-SEINE,

Indiqué que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal « Zones d’activités économiques – Zone JACQUARD ».

19-053 RAPPORT D’ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE - ADOPTION

Rapporteur : Serge GREGOIRE

Adopté, à l’unanimité, le rapport d’activités 2018 de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, annexé à la présente délibération,

Chargé le Président des modalités qui en découlent.

19-054 CREATION D'EMPLOI

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Décidé, à l'unanimité, de créer l'emploi suivant :

- 1 emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet.

Précisé que cette création prendra effet à la date du 1^{er} juin 2019.

Chargé Monsieur le Président, ou son représentant, de pourvoir à ce nouvel emploi.

19-055 CREATIONS D'EMPLOIS

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Décidé, à l'unanimité, de créer les emplois suivants à temps complet :

- 2 emplois d'Attaché Territorial Hors Classe
- 1 emploi de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} Classe

Précisé que ces créations prendront effet à la date du 1^{er} juillet 2019.

Chargé Monsieur le Président, ou son représentant, de pourvoir à ces nouveaux emplois.

19-056 PROTOCOLE D'ACCORD DES DROITS SYNDICAUX

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Validé, à l'unanimité, le protocole relatif à la mise en œuvre et à la gestion du droit syndical,

Autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs liés à la présente délibération.

19-057 OFFICE DE TOURISME DU NOGENTAIS ET DE LA VALLEE DE LA SEINE - DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Richard BEGON

Pris acte, à l'unanimité, que M. Eric VUILLEMIN, membre de droit, siègera au Conseil d'Administration de l'OTNVS en sa qualité de Maire de Romilly-sur-Seine.

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du membre désigné par scrutin secret.

Pris acte de la candidature de Madame Martine JUTAND-MORIN ;

Constaté qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rappelé que les membres représentant la CCPRS au Conseil d'Administration sont les suivants :

- Monsieur **le Vice-Président de la CCPRS** délégué au Tourisme : **Monsieur Richard BEGON** ;
- et **un membre de la CCPRS** désigné lors du conseil communautaire du 10 décembre 2018 : **Madame Marie-Claire FLORET**.

Pris acte des résultats de l'élection du membre du Conseil d'Administration de l'OTNVS, à savoir : **Madame Martine JUTAND-MORIN**.

**19-058 CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE-
PREVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE - MISE EN ŒUVRE D'UN DIALOGUE
RENFORCE ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES - SAISINE DE LA PREFECTURE EN
VUE DE LA CREATION D'UN GROUPE OPERATIONNEL AVEC DESIGNATION DE SON
REFERENT ET DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE DE CONFIDENTIALITE.**

Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS

S'est prononcé, à l'unanimité, favorablement sur la proposition de création d'un groupe opérationnel au sein des instances du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et sa composition,

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du membre désigné par scrutin secret.

Pris acte de la candidature de Madame Marie-Thérèse LUCAS ;

Constaté qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte du résultat et désigne Madame Marie-Thérèse LUCAS en qualité de référente radicalisation, en charge de convenir avec Monsieur le Préfet ou son représentant, des modalités de la mise en œuvre du groupe opérationnel,

Autorisé le Président ou son représentant à signer la charte de confidentialité.

19-059 ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE-UTILISATION PAR LES BAILLEURS DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE-PROROGATION DES ANNEES 2021 ET 2022

Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS

Pris acte, à l'unanimité, de la prorogation de la durée de la période d'application de l'abattement de 30% sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties prévue par l'article 1388 bis du code général des impôts au profit des logements locatifs sociaux situés dans le quartier prioritaire des Lumières-Afred Boucher,

Approuvé les avenants de prorogation de la convention cadre et des deux conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les bailleurs Mon Logis et Aube Immobilier, pour les années 2021 et 2022,

Autorisé le Président ou son représentant à signer les dits avenants aux conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,

19-060 CONTRAT DE VILLE-CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ETABLIE AVEC AUBE IMMOBILIER - BILAN DES REALISATIONS 2018 ET PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS DES ANNEES 2019-2020 -VALIDATION.

Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS

Approuvé, à l'unanimité, le bilan des réalisations 2018 et le plan prévisionnel d'actions 2019 et 2020 conduit dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du quartier prioritaire des Lumières-Alfred Boucher par le bailleur Aube Immobilier,

Autorisé le Président ou son représentant à en tenir informé les services de l'Etat et signer tous les documents en ce sens,

19-061 CONTRAT DE VILLE-CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ETABLIE AVEC MON LOGIS-BILAN DES REALISATIONS 2018 ET PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS DES ANNEES 2019-2020-VALIDATION.

Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS

Approuvé, à l'unanimité, le bilan des réalisations 2018, le plan prévisionnel d'actions 2019 et 2020 conduit dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du quartier prioritaire des Lumières-Alfred Boucher par le bailleur Mon Logis,

Autorisé le Président ou son représentant à en tenir informé les services de l'Etat et signer tous les documents en ce sens,

19-062 AIRE DE GRAND PASSAGE - ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR ET FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Michel LAMY

Approuvé, à l'unanimité, le projet de règlement annexé à la présente délibération

Approuvé la fixation des tarifs tels que prévue à l'annexe 1 du règlement intérieur susmentionné

Autorisé le Président, ou le Vice-Président, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application de la présente délibération.

19-063 ALTITUDE 10000 – AMENDEMENT DE LA DELIBERATION N°09-053 DU 21 NOVEMBRE 2009

Rapporteur : Michel LAMY

Décidé, à l'unanimité (2 ABSTENTIONS : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON), d'amender les termes de la délibération n°09.053 du 21 novembre 2009 ;

Dit que les parcelles suivantes :

- section YK n° 4 – lieu-dit Le Puy d'une superficie de 7 ha 98 a 80 ca,
 - section ZR n° 10 – lieu-dit les Grandes Pièces d'une superficie de 2 ha 57 a et 61 ca,
- ont fait l'objet d'un échange multilatéral entre différents propriétaires de terrains agricoles sur Pars les Romilly, dont la Communauté de Communes, et les propriétaires des parcelles sur Maizières-la-Grande-Paroisse afin d'y aménager une aire de grand passage sur Maizières-la-Grande-Paroisse.

Précisé que le Président estera en justice sur cette affaire dans le cadre de sa délégation prévue par la délibération 17-122 du 11 décembre 2017.

Demandé qu'en cas de persistance dans ses démarches, l'Association Altitude 10000 soit poursuivie pour entrave aux opérations d'aménagement d'intérêt général telles

que la création de zones d'activités, de création de voiries publiques et d'entrave au développement économique et qu'une somme de 150 000 € lui soit réclamée au titre des dommages et intérêts.

Demandé que cette somme de 150 000 € soit consignée au préalable à la Caisse des Dépôts et Consignation par Altitude 10000.

19-064 AVIS SUR LA RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI) DE LA SEINE AVAL

Rapporteur : Michel LAMY

Approuvé, à l'unanimité, le projet de révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Seine aval, sous réserve que :

- le projet visant à créer une dizaine de casiers de rétention dans la Bassée pour diminuer la hauteurs d'eau de la Seine, en aval de Bray-sur-Seine (projet porté par l'EPTB Seine Grands Lacs) soit réalisé selon le calendrier initial prévu, soit une fin de travaux fin 2023, mi 2024.
- les agriculteurs touchés par les crues soient indemnisés dans un délai raisonnable.

Précisé que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de L'Aube, coordinateur de la révision du PPRI Seine Aval.

19-065 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE ECO-DDS POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS EN DECHETERIE INTERCOMMUNALE - AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Bernard BERTON

Autorisé, à l'unanimité, le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer la convention avec ECO-DDS pour la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques ménagers en déchèterie intercommunale.

19-066 RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ENVIRONNEMENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2018 - ADOPTION

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2018.

19-067 AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME ENVIRONNEMENT – MODIFICATION DU PROJET – APPROBATION ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SOLLICITER LES FINANCEURS

Rapporteur : Bernard BERTON

Approuvé, à l'unanimité, le projet de création d'une plateforme environnement sur la zone d'activités Marie Jacquard ;

Approuvé le plan de financement prévisionnel tel que défini dans la présente délibération ;

Autorisé le Président à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le projet de création d'une plateforme environnement ;

Autorisé le Président à solliciter tout autre partenaire public, privé ou para-public susceptible d'apporter son concours financier à cette opération, et notamment l'ADEME et le Département de l'Aube ;

Autorisé le Président, ou le Vice-Président, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application de la présente délibération.

19-076 ADMISSION EN CREANCES ETEINTES DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE DE LA CCPRS POUR UN MONTANT DE 3 625,45 EUROS SUR L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, au vu des motifs soulevés par Madame la Trésorière de ROMILLY-SUR-SEINE, comptable de la Communauté de Communes, d'admettre en créances éteintes divers produits irrécouvrables pour un montant global de 3 625,45 € - trois mille six cent vingt-cinq euros et quarante-cinq centimes - concernant des titres de recettes émis sur le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique de la CCPRS au cours des exercices 2017 à 2018.

Précisé que le détail de ces produits figure dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

19-077 INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR COMMUNAUTAIRE - VERSEMENT

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, d'accorder à Madame Carole LEROY, Comptable de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine depuis le 1 mars 2019, une indemnité égale à 100 % du maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Rappelé que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits à l'article 6225 du budget principal des exercices correspondants.

19-078 ADHESION AU DISPOSITIF DU SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAR INTERNET (PAYFIP)

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, l'adhésion de la Communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine au dispositif PayFip.

Décidé de mettre en place l'offre de paiement PayFip/TiPi proposé par la DGFIP à partir du site sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques à compter du 1^{er} juillet 2019.

Autorisé le Président ou le Vice-Président par délégation à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif PayFip.

Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal et au budget annexe « Bâtiments à vocation économique ».

19-079 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Bernard BERTON

Donné acte, à l'unanimité, du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine pour l'année 2018 présenté ci-dessus.

19-080 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET D'AMÉNAGEMENT DU BARSURAUBOIS ET DE L'AUBE (SIABA) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Décidé, à l'unanimité, des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du membre désigné par scrutin secret.

Pris acte de la candidature de Monsieur Bernard BERTON;

Constaté qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte des résultats et nomme Monsieur Bernard BERTON en qualité de censeur au Conseil d'Administration de la SIABA.

19-081 VERSEMENT D'UN FONDS 2019 D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR LA REALISATION ET LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX – COMMUNE DE CRANCEY

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Décidé, à l'unanimité, d'attribuer un fonds de concours à la commune de Crancey pour la **réhabilitation du local bar/tabac** pour un montant prévisionnel de **79 423 €** décomposé comme ci-dessous :

- **63 148.16 €** pour l'**aménagement du rez-de-chaussée pour le commerce du bar/tabac** ;
- **16 274.84 €** pour la **création d'un logement à l'étage**.

Dit que le montant est révisable en fonction des montants définitifs des subventions et du calcul du reste à charge de la communes comme indiqué dans la présente délibération.

Dit que les fonds seront versés à la commune de Crancey lorsqu'elle sera en mesure de présenter le récapitulatif des factures acquittées attesté par le Comptable Public et le bilan financier définitif de l'opération.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours

19-082 ASSOCIATION ROMILLY SPORTS 10- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DU GRAND PRIX DE LA VILLE DE ROMILLY

Rapporteur : Valérie NOBLET

Accepté, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros au profit de l'Association Romilly Sports 10 pour l'organisation de Grand Prix de la Ville de Romilly les 8 et 9 juin 2019 ;

Chargé le Président, ou le vice-Président par délégation, des modalités qui en découlent.

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE
ET PUBLIE LE 12 JUILLET 2019**



Le Président,

Eric VUILLEMIN